VILLE DE WAREMME
Rue Joseph Wauters, 2

COLLEGE COMMUNAL
(18 février 2013)

CONSEIL COMMUNAL DU
18 MARS 2013

N° RS/CH **Art. L 1123-27 CDLD** : « *Le collège soumet au conseil communal un* **PROGRAMME DE POLITIQUE GENERALE** *couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques.*
Après approbation par le conseil communal, ce programme de politique générale est publié conformément aux dispositions de l'article L 1133-1 et de la manière prescrite par le conseil communal. »

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Chers Collègues,

Lors de l'installation de cette première assemblée locale, le 3 décembre 2012, nous avons constitué le nouveau conseil communal de Waremme, capitale de la Hesbaye, chef-lieu de l'Arrondissement, dans le respect de la volonté démocratique exprimée le 14 octobre 2012 par nos concitoyen(ne)s. (11.702 électeurs et 9.469 bulletins valables).
Deux groupes politiques constituent désormais ce collège : le **groupe PS** comportant **15** membres ; le **groupe WE** comportant **8** membres.
Parmi ces 23 mandataires figurent 8 dames dont 6 parmi la majorité PS.
N.B. : Suite au décès de M. Jacques LOUWETTE, le 1er suppléant appelé à prêter serment est Melle Sandrine KELKENEERS qui devrait être installée lors de la séance du 18 mars prochain.
Le **Conseil de l'Action Sociale**, installé le 14 janvier dernier, est constitué, sous la présidence de Luc VANDORMAEL, membre du collège communal, de 8 membres dont 4 femmes.
Enfin, le nouveau **conseil de police de la zone de Hesbaye**, installé le 14 janvier dernier, compte 26 membres (dont 7 représentants de notre Ville) parmi lesquels 10 conseillères de police, dont 2 Bourgmestres.
Waremme comptait le 31 décembre 2012, 14.815 habitants soit 7.750 femmes et 7065 hommes.

Nous nous permettrons de rappeler les propos suivants du Bourgmestre Jacques CHABOT lors de la clôture de cette séance d'installation du 3 décembre 2012 :

« S'enrichir de nos différences... et entretenir le respect de tous ». Voilà, je pense, un crédo qui doit pouvoir nous rassembler. Je veux y impliquer toutes les organisations, tous les comités, tous les services publics qui se surpassent pour offrir à Waremme une vie associative tellement féconde et conviviale. Je n'oublie pas non plus,

en ces temps difficiles, les multiples initiatives de lutte contre la solitude qui sont un bel exemple de ce que l'on peut faire quand on travaille la main dans la main. »

« L'avenir de Waremme dépendra beaucoup de notre capacité à nous mettre, entièrement et sans arrière-pensée, au service de tous les waremmiens, à leur assurer une terre de liberté politique, philosophique, religieuse. N'oublions jamais que nous devons notre liberté et la paix aux patriotes : qu'ils soient assurés de notre gratitude et que leur exemple serve de flambeau dans nos luttes contre l'intolérance et les extrémismes résurgents. »

« Quand le respect d'autrui provient de l'esprit, il s'appelle « civisme ». Quand il émane du cœur, il a pour nom « solidarité ». J'ose espérer que ces deux valeurs –le civisme et la solidarité- nous rassembleront et que nous saurons les décliner à Waremme et bien au-delà de nos frontières. »

« L'économie et l'emploi constituent notre première priorité, car ce sont les moteurs du développement pour tous, c'est-à-dire de la cohésion sociale. C'est bien cela notre engagement en faveur de la solidarité. »

« Permettez-moi seulement d'évoquer le schéma de structure, qui sera notre guide pour décider de l'aménagement du territoire de Waremme durant les 20 prochaines années, en veillant à maintenir le meilleur équilibre entre le centre urbain avec son dynamisme commercial et la campagne avec son caractère rural tant apprécié.

Permettez-moi enfin de rappeler que la bonne gouvernance moderne doit promouvoir l'information et la participation des habitants dans tous les domaines. Nous avons été des pionniers en créant des conseils consultatifs (enfants, seniors, volontariat) ; le plan communal de développement rural est un modèle de concertation active avec les habitants ; la commission consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité fonctionne et nous continuerons à consulter les riverains lors de chaque chantier d'envergure, non seulement par des enquêtes publiques mais dans le cadre de rencontres citoyennes. »

« J'arrête là mon propos mais ne peux m'empêcher de rappeler, en ces temps de crise, que notre vigilance pour protéger nos jeunes sera sans faille, comme le sera notre détermination à les associer, en tant que futurs citoyens actifs et responsables, à des actions de développement durable qui intègrent des objectifs économiques, sociaux et environnementaux... »

« L'électeur waremmien, qui s'est prononcé le 14 octobre dernier, attend de nous un travail sérieux, crédible, cohérent, dans le respect des choix qu'il a posés. Bon travail ! »

*

* *

CREER WAREMME 2020 : *UNE PETITE VILLE SYMPA A LA CAMPAGNE !*

(« La grandeur des actions humaines se mesure à l'inspiration qui les fait naître » - **Louis Pasteur**)

Le collège communal, suite au vote de nos concitoyens, peut à nouveau compter sur une large majorité.

D'emblée le vœu a été formulé qu'une opposition vigilante adopte une attitude constructive qui élargira le consensus dans les décisions à prendre et les actes à accomplir pour le développement harmonieux de notre commune.

Si la majorité a le droit de mettre en œuvre le programme dont elle a débattu avec les habitants lors de la campagne électorale et ce, conformément au mandat que ceux-ci lui ont confié, elle entend bien aussi respecter toute règle permettant un débat correct entre tous les élus et prendre en compte les observations, voire les idées, du groupe de la minorité sans toutefois accepter que soit trahi le mandat lui donné par l'électeur ni l'imposition, par l'opposition, d'un point de vue divergent.

Poursuivant son travail entamé en 2004, le législateur wallon vient en outre d'adopter plusieurs dispositions en vue de renforcer la démocratie locale, notamment dans ses décrets des 26 avril 2012 (MB 14 mai) et 31 janvier 2013 (MB 14 février)... dispositions pour la plupart déjà mises en œuvre par notre Administration.

*

* *

A partir de cette mandature communale, les communes wallonnes sont encouragées à élaborer, dans les six mois de leur installation, un **Programme stratégique transversal** (PST).
En filiation directe avec le programme de politique générale de la commune (anciennement appelé "Déclaration de politique générale"), le PST traduit celui-ci en démarche stratégique structurée dans un document global qui énonce des axes stratégiques, les décline en objectifs opérationnels puis en actions et en moyens d'action.

En séance de Collège, le 18 février, et, compte tenu des rapports du secrétaire communal et de ses services, il a été décidé de ne pas se porter candidat en tant que commune pilote subventionnée dans le cadre de l'appel à candidatures PST mais plutôt de manifester l'intérêt de la Ville pour bénéficier de l'accompagnement régional en tant que commune associée. **Certes, Waremme a accumulé de nombreux outils permettant l'élaboration d'un plan stratégique de développement qui devra faire l'objet d'une large concertation (population, entreprises, milieu associatif local, ...)**. Cette décision peut paraître sage au regard des disponibilités financières et de ressources humaines qui, incontestablement, poseront questions dans les mois et années à venir. Il apparaît, dans ce cadre, au Collège communal que toute précipitation serait critiquable dans la mesure où une candidature reçue favorablement ne pourrait être exploitée rapidement de manière performante. Dès lors, les principes de vigilance et de persévérance ont influencé cette décision qui, faut-il le souligner, reste celle d'une commune importante qui, au-delà du souhait d'être informée et de bénéficier des outils développés dans le cadre du PST, décide de s'associer à la démarche régionale.

Il convient en 2013, en cohérence avec la stratégie régionale, de faire l'effort de se doter d'un outil de « bonne gouvernance » qui, porté à la connaissance de la population, sera de nature à renforcer la relation de confiance entre les mandataires qui constituent le Conseil communal et les citoyens qui les ont élus, après les avoir rencontrés et après avoir consulté des documents contenant justement des idées, des projets, un programme...
A cet égard, on constatera que les groupes politiques représentés au sein du Conseil, ont chacun adressé à tous les waremmiens pareils textes dont, en définitive, le contenu –quant aux objectifs- correspond fort largement à celui repris dans la publication de la majorité.

C'est donc dans un esprit de convergence que le collège communal propose au conseil communal d'adopter le **« programme de politique générale 2013-2018 »** qui lui est soumis.

*
* *

1. UNE GESTION RESPONSABLE

« La Belgique a été placée en 2009 dans une procédure de déficit excessif. Notre pays s'est engagé à l'égard des instances européennes à retrouver l'équilibre pour 2015 au plus tard.
Dans ce contexte, il est évident que les communes sont directement et indirectement influencées par la politique budgétaire fédérale et régionale, laquelle dépend à son tour du cadre économique global et de l'évolution des taux d'intérêt. Les incidences se font sentir tant du côté des recettes fiscales (impôt des personnes physiques et recettes immobilières), de la politique de subsidiation (principalement des communautés et des régions) que des dépenses (salaires, charges d'intérêts, aides sociales, investissements). »

La gestion des finances locales est un outil essentiel à la détermination d'un programme de politique communale.

Nous entrons sans conteste dans une **ère de rigueur**.
L'autonomie financière communale est, en effet, tributaire d'éléments externes non maîtrisables, tels la crise économique et financière et les réformes initiées par d'autres niveaux de pouvoir qui auront un impact financier réel sur nos dépenses et nos recettes.
Par ailleurs, à l'aube de cette nouvelle mandature, de nombreuses inconnues subsistent notamment quant au financement du Fonds des communes et aux programmes de subvention régionaux, et ne permettent pas d'anticiper sur les moyens qui sous-tendront nos actions.

Les projets d'investissements répondant prioritairement aux besoins et aux préoccupations des citoyens seront bien entendu défendus afin d'assurer l'entretien

des infrastructures, la valorisation du cadre de vie et la mise à disposition de services indispensables au bien-être de tous.
Néanmoins, il nous appartient de poursuivre, avec rigueur, la maîtrise des investissements afin de préserver les réserves et de conserver une situation financière saine qui nous permet d'envisager sereinement l'avenir et **d'assumer notre rôle de pouvoir public, dans l'intérêt général**, sans alourdir, de manière non responsable, la dette communale qui résulte de tant de projets aboutis pour le bien de tous.

La recherche constante de subsides reste, par ailleurs, une priorité qui nous permet de limiter la part communale de nos investissements et la charge de financement de nos emprunts. L'avenir, incertain certes dans ces domaines, fera toutefois l'objet d'une vigilance au quotidien.

Bien entendu, nous veillerons à également **limiter la contribution des citoyens en maintenant une fiscalité raisonnable et équitable**.

La majorité s'engage à préserver cet esprit de rigueur afin que les finances communales gardent cette trajectoire positive qui est la sienne depuis de nombreuses années.

*
* *

2. DEVELOPPEMENT DURABLE, MOBILITE ET ENVIRONNEMENT : HABITER A WAREMME

« Le développement durable a pris une importance considérable de nos jours, notamment au travers des questions telles que le changement climatique et ses conséquences concrètes, la raréfaction des réserves naturelles de la terre, l'impact de l'activité humaine sur les écosystèmes, qui impliquent la nécessité de changer les comportements. L'enjeu est de taille planétaire et s'adresse non seulement à tous les pays mais à tous les niveaux de pouvoir. »

Les outils de planification élaborés au cours de la précédente législature nous donnent une vision cohérente et proactive de notre territoire et permettent d'en contrôler le développement tout en lui conservant le caractère de "petite Ville à la campagne".

Si nous voulons endiguer le phénomène de division des immeubles, lutter contre la spéculation foncière et garantir du logement de qualité, une réflexion approfondie sur son développement semble, par ailleurs, incontournable. Elle fera l'objet d'une **charte urbanistique du logement**.

En effet, Waremme attire des milliers de personnes qui, selon leur âge, y trouvent le calme, des services (écoles, commerces, hôpitaux, ...) et des voies de communication rapides.

Les promoteurs immobiliers ne sont pas dupes de cette parfaite localisation pour d'aucuns.
Nous devons tenter d'offrir à chaque citoyen, **quels que soient ses moyens** financiers, la possibilité de s'installer et de vivre à Waremme dans des conditions agréables. C'est un défi de taille.
Comme nous l'avons précisé, nous contrôlerons la croissance de notre Ville et de ses villages dans le respect du caractère « petite Ville à la campagne » et ce, notamment au travers de l'application du schéma de structure dont nous sommes désormais dotés.
La charte urbanistique relative à la division des logements devra permettre, en particulier dans le centre Ville, de lutter contre la spéculation et les « marchands de sommeil ».
Les études de PCA en cours (périmètres St Eloi, « râperie », ...) ne pourront aboutir à la création de logements que dans le respect de la volonté d'intégration harmonieuse exprimée par notre population au travers des enquêtes publiques menées et à mener et des réels besoins de futurs habitants.
Si Waremme est **forte de ses villages**, notamment par la fierté et le dynamisme de ceux qui y résident, il reste indispensable d'en préserver le caractère, par exemple en limitant un développement urbanistique qui consisterait à y créer trop d'appartements...

Le Collège communal entend toutefois réserver une priorité absolue aux besoins en matière de logement.
Quant au **logement social**, le dernier programme d'ancrage communal n'a pas reçu l'aval du Ministre régional compte tenu de l'étendue de notre parc de logements sociaux. Les projets de 28 logements précédemment autorisés sont toujours en attente de financement. Nous poursuivrons, néanmoins, la rénovation progressive des logements existants, **en collaboration avec le Home Waremmien**.

En matière de **mobilité**, nous serons attentifs à la valorisation du Plan Intercommunal de Mobilité et à la planification de mesures prioritaires susceptibles d'améliorer les conditions de circulation de l'ensemble des usagers tout en préservant la qualité de vie des différents quartiers. Une attention sera accordée particulièrement aux personnes à mobilité réduite.

Sur base du **Programme Communal de Développement Rural**, un réseau de mobilité douce sera aménagé pour favoriser les déplacements entre les villages et le centre-ville et nous étudierons l'opportunité d'instaurer une offre complémentaire aux transports en commun via un service PROXIBUS.

Au travers du **Plan de Développement de la Nature**, de nouveaux espaces verts ont été aménagés au cœur de la Ville. De nouveaux projets verront le jour, dans cette dynamique, tant au centre que dans les villages et sans oublier le caractère paysager des zones d'activité économique. Le PCDN sera poursuivi et de nouvelles fiches projet seront activées.

Le chantier de reméandration du Geer, mené en partenariat avec le **Contrat de Rivière Meuse-Aval** et financé grâce à des fonds européens et régionaux, est aujourd'hui cité en exemple auprès de nombreux pays et régions. Ces travaux contribuent à l'amélioration du caractère paysager, du développement de l'écosystème de la rivière et surtout rapprochent le citoyen du cours d'eau. D'autre part, en matière de récupération et de traitement des eaux, les concertations avec l'AIDE et la SPGE seront poursuivies afin d'améliorer encore la qualité de nos eaux de surface.

Par ailleurs, le Geer sera mieux intégré dans le tissu urbain au centre-ville par l'aménagement de chemins de promenade, d'espaces de détente et par une verduration des berges. Un circuit de promenade pourrait s'intégrer dans un large projet associant les autres communes bordées par le Geer, à l'instar de la liaison entre la **Maison de Hesbaye** et les anciens décanteurs de Hollogne. **Demain, les waremmiens seront fiers de leur rivière !**

Dans un souci d'esthétique, nous planifierons **l'enfouissement des bulles à verres** dans les quartiers et nous consoliderons l'offre de collecte de certains déchets comme nous poursuivrons la réflexion pour intégrer un processus de biométhanisation des déchets verts.

A l'initiative de **l'ASBL Environnement et Progrès**, le site de la Maison de Hesbaye s'est enrichi d'un **insectarium** qui demeure le seul en Wallonie. Il connaît un immense succès de fréquentation et s'intègre dans des projets de développement économique, scientifique (avec la collaboration de l'Ulg), touristique et culturel. Ainsi, **un musée** pourrait être reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles et, dans le cadre du PCDR, un nouveau bâtiment pourrait voir le jour afin d'y abriter les collections d'insectes de l'université et offrir un lieu de sensibilisation, de découverte et de recherches. Les sources de financement seront recherchées avec l'aide de la Région wallonne, de l'Ulg, de la Province de Liège et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Tout au long de cette mandature, l'ensemble des services de l'Administration seront sensibilisés aux défis du développement durable, des actions de sensibilisation seront menées vis-à-vis de la population. L'**Agenda Local 21** sera finalisé et intègrera les outils de développement stratégique de la commune.

Enfin, Waremme **« Commune Energ-Ethique »** continue à bénéficier de l'aide régionale pour disposer au sein de l'Administration communale d'une conseillère en énergie dont les missions sont multiples et vont, par exemple, de l'établissement d'un plan d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux, comprenant notamment la liste des investissements prioritaires, au contrôle du respect de la réglementation sur la performance énergétique des bâtiments, en passant par la sensibilisation du personnel communal à adopter un comportement URE (**U**tilisation **R**ationnelle de l'**E**nergie) et **l'information des citoyens**.

Il convient de poursuivre la mise en œuvre complète des engagements contractés dans la charte « commune Energ'Ethique » signée au printemps 2007 : nouveaux investissements mais également recherche et utilisation dans le domaine des énergies durables tant pour les immeubles collectifs que privés. Dans ce sens, les **demandes de permis d'urbanisme** continueront à faire l'objet d'un examen attentif sur **l'isolation et le respect des normes de ventilation**.

Notre **politique des travaux** est prioritairement axée sur l'entretien des espaces publics et des voiries. Le renforcement du service technique et de l'équipe de voirie doit contribuer à améliorer encore les services aux citoyens.
Néanmoins, l'apparition progressive de **nouveaux quartiers** implique la réalisation d'importants travaux liés, notamment à la mobilité, tels la création de ronds-points sur la chaussée Romaine, l'aménagement de nouvelles pénétrantes pour desservir le centre et le développement de **nouveaux parkings**.
De même, l'évolution du pôle de la gare constitue une préoccupation majeure et la requalification de l'espace public et des trottoirs sera poursuivie à l'instar de l'avenue Reine Astrid.

Les grands enjeux liés au développement du territoire ne pourront néanmoins être parfaitement intégrés sans le soutien de plans régionaux tels le programme triennal des travaux ou droit de tirage, la revitalisation urbaine ou le programme de rénovation urbaine. En fonction des leviers activés par la politique régionale, une **programmation réaliste** des projets pourra être envisagée.

Ceci dit, au quotidien, chacun est conscient qu'un cadre de vie agréable est une condition sine qua non du bien-être des habitants. Ceux-ci doivent évidemment tous y contribuer. Nous voulons encore que notre **Centre et nos villages soient plus propres** et que les citoyens respectueux de leur bien-être puissent aussi compter sur des ouvriers particulièrement motivés et affectés à leur quartier.

*
* *

3. DE NOUVEAUX DEFIS POUR NOTRE ECONOMIE ET L'EMPLOI

"Même si les mesures de création d'emploi dépendent du niveau fédéral et régional... nous devons, plus que jamais, prendre ce problème à bras le corps."

L'agrandissement du parc industriel constitue un aboutissement porteur de développement économique et notamment de nouveaux emplois sur notre territoire. Dès 2015, les investissements nécessaires à l'équipement de la nouvelle zone économique seront entamés. **Les 37 ha aménagés** permettront de répondre aux besoins économiques pour les vingt prochaines années.

L'Agence de développement local, en collaboration avec la Wallonie, et le Club d'entreprises, dont il faut souligner le dynamisme, seront davantage soutenus dans leur action. A cette fin, une **plate-forme d'échange vers le secteur économique** sera créée en vue de faciliter le dialogue entre les divers acteurs, dont l'**Agence locale pour l'Emploi**.

Le Collège entend par ailleurs à développer avec la **Maison de l'Emploi** (Forem) toutes initiatives utiles pour aider les demandeurs à trouver de l'emploi.

Ville commerçante de tradition, Waremme doit le rester.
La survie du centre-ville passera par la **maîtrise du développement périphérique**, le long de la chaussée Romaine tant convoitée par les grandes enseignes concurrentes au commerce local. Les investissements nécessaires à la requalification des espaces publics, s'inspirant notamment des recommandations du Schéma de Structure communal et du Plan de Mobilité, seront consentis pour renforcer l'attractivité et l'accessibilité de la zone commerçante.

Un des enjeux fondamentaux du Programme Communal de Développement Rural est de consolider **l'équilibre ville-campagne** face au développement de notre territoire.

Dans cette optique et dans le respect des contraintes budgétaires, le Collège sollicitera auprès des différents départements régionaux concernés et des autres partenaires publics, les subventions nécessaires pour concrétiser les **38 projets prioritaires du programme** qui offrent des perspectives de développement de ses villages à l'horizon 2020.

Nous devons rester à l'écoute du **monde agricole** dont l'activité est essentielle sur notre riche territoire. De nouvelles rencontres seront organisées au sein de la Commission communale de l'agriculture afin d'établir un lien permanent entre les autorités publiques (commune et Province) et les acteurs du secteur.
Enfin, afin de répondre à une préoccupation majeure des exploitants agricoles face à l'évolution du monde rural, le projet de **charte de la ruralité** sera achevé et diffusé auprès de la population.

La volonté de continuer à rendre la **Ville attractive** pour attirer les investisseurs afin de créer de nouveaux emplois reste évidente.
Le Collège communal considère en outre qu'il y a lieu de sensibiliser les plus jeunes à l'esprit d'entreprendre en mettant en place, **dès l'enseignement primaire**, des méthodes pédagogiques permettant d'éveiller les élèves à la prise d'initiative et à la culture du projet.

*
* *

4. COHESION SOCIALE DANS UNE VILLE INTERGENERATIONNELLE

a) Un réseau de services qui travaillent ensemble au bien-être de tous !

L'objectif final de toute politique de cohésion sociale est le **bien-être de tous** ! La capacité de la société à atteindre cet objectif passe par la coopération de tous les acteurs : les pouvoirs publics, les associations privées, les entreprises et les citoyens eux-mêmes. Pareil chantier se fonde essentiellement sur le partage des connaissances et le tissage de liens de confiance entre les partenaires.
Ce travail en réseau, initié par le C.P.A.S. dès 1982, est à présent coordonné par le **plan de cohésion sociale, qui regroupe plus de 60 partenaires**. Quant au C.P.A.S., étroitement associé à cette dynamique, il reste l'acteur généraliste centré sur l'aide individualisée mais recourt lui aussi à la collaboration de services spécialisés pour répondre à des besoins de plus en plus complexes, dans un cadre sociétal où pauvreté matérielle et détresse mentale s'entremêlent de plus en plus.
Beaucoup de nouveaux services ou actions ont augmenté nos ressources au cours des dernières décennies. **Dans le contexte difficile que nous connaissons**, notre volonté est de les maintenir, voire d'en développer d'autres en fonction de nouveaux besoins éventuels, sans toutefois jamais compromettre l'équilibre financier du pouvoir public local.

Nous préconisons une démarche en trois étapes :
- **Qualité du service social**
- **Qualité éducative (développement des compétences sociales)**
- **Qualité du réseau.**

Nous fonderons l'élaboration des actions (nouvelles ou à poursuivre) sur les besoins mis en exergue par le **diagnostic de cohésion sociale à réaliser dans le courant de l'année 2013** avec les partenaires publics et privés, dont la complémentarité doit être entretenue.

Il convient de **placer « la personne » au centre** des préoccupations et de susciter la participation des citoyens bénéficiaires des services, y compris pour l'évaluation des besoins évoquée ci-dessus.

Nous persévérerons pour procurer, de manière équitable, une aide sociale intégrant l'accès à tous les **droits fondamentaux**, qu'ils soient de nature sociale, économique ou culturelle.

Nous poursuivrons une politique d'insertion socioprofessionnelle et de soutien à l'économie sociale, qui doit permettre à chaque demandeur de revenu d'intégration et, plus globalement, à chaque demandeur d'emploi, de **développer ses compétences afin d'accéder à un emploi durable**.

Nous voulons amplifier les actions d'insertion sociale et de retissage des liens par la multiplication d'espaces collectifs non discriminatoires (groupes) , pour **lutter**

contre la solitude, pour **permettre à chacun de s'épanouir**, d'être reconnu et d'accéder à des rôles sociaux valorisés.

Tout sera mis en œuvre pour favoriser le maintien à domicile et le **« bien-être chez soi »** de personnes en perte d'autonomie, notamment les personnes âgées, par le développement de services de proximité.

Notre volonté est de soutenir le **développement social des quartiers** par des actions communautaires et par une pédagogie de l'habiter, orchestrées avec les citoyens.

Nous souhaitons impulser des actions de prévention avec tous les acteurs concernés pour l'éducation et la protection des jeunes, qu'il s'agisse de démarches de proximité visant à la **réduction des risques**, de promotion de la santé (notamment dans le domaine des assuétudes (drogues, alcool, ...), ou **d'offre socioculturelle épanouissante**.

Nous devons développer la sensibilisation de tous les acteurs à la **réalité multiculturelle** de notre Ville et à l'indispensable dialogue interculturel pour une **cohabitation harmonieuse dans la diversité**.

b) L'accueil de la petite enfance

Malgré les efforts réalisés, l'accueil de la petite enfance doit rester une priorité car nous devons continuer à soutenir la vie des jeunes familles. Notre nouvelle crèche communale doit rester ce magnifique outil à destination des familles waremmiennes. La MCAE (Maison communale d'accueil de la petite enfance) située à Lantremange devrait voir sa capacité augmenter dans le cadre des réglementations de l'ONE. Le service des accueillantes conventionnées et la Halte accueil « La Diablotine » restent très appréciés par les familles.

c) L'enseignement

« Si la jeunesse est une étape à vivre en soi, l'objectif est aussi de susciter des adultes autonomes, responsables et solidaires ».

Forte de son réseau scolaire, la Ville de Waremme a toujours déployé de nombreux efforts afin de soutenir un enseignement de qualité. Dans cette optique, la Ville entend continuer à travailler, en collaboration avec les directions d'écoles, au développement de ses implantations et à poursuivre ses investissements en matière d'équipements scolaires et de bâtiments pour le bien-être de ses enfants et enseignants.

Le site de Bettincourt, en particulier, sera aménagé pour permettre le développement de l'enseignement en **immersion en néerlandais** tout en assurant la complémentarité avec le projet de la Communauté française, dans le respect des conventions établies.

Une attention particulière sera portée sur la problématique de la **sécurité aux abords des écoles** en suivant les recommandations du plan de mobilité qui guideront les choix et les actions à mettre en oeuvre.

La **remédiation scolaire** constitue un axe prioritaire d'action et, dans la continuité de ce qui a été initié à travers l'asbl « Non à l'Echec », le Collège poursuivra ses efforts afin de donner la possibilité à tous nos enfants de suivre des cours de remise à niveau pendant les vacances. Dans la même optique, l'encadrement des garderies sera renforcé de façon à ce que chaque élève puisse bénéficier d'un accompagnement de qualité dans le cadre des devoirs.

Nous veillerons également, en collaboration avec les comités de parents, à poursuivre la promotion d'une **alimentation saine et équilibrée** au sein des écoles par des actions spécifiques destinées à sensibiliser nos élèves dès le plus jeune âge.

Par ailleurs, divers projets sportifs et culturels seront menés **en collaboration avec le hall omnisports et le centre culturel** tant durant les heures scolaires qu'en période extra-scolaire et de vacances.

d) L'intégration des personnes handicapées

Qu'il s'agisse d'emploi, de formation professionnelle ou d'accueil de jour, nous nous réjouissons des réalisations de l'ETA Jean Gielen, du Tilleul, de Haut Regard et du Long Champ. **En 2012, nous avons obtenu le Label Handycity.** Cela n'est pas un but en soi mais plutôt un état des lieux qui doit nous permettre, avec le **service Handicontact**, de progresser en faveur de l'intégration des personnes handicapées dans une optique de transversalité ; en effet tous les projets futurs – trottoirs, rues et emplacements de parking – devront tenir compte des besoins des personnes handicapées comme c'est déjà le cas au niveau de la crèche, de la bibliothèque, de l'administration communale, du parc des Maïeurs...

e) L'accès aux soins de santé

Le maintien de l'activité hospitalière à Waremme reste un challenge à poursuivre car il s'agit là, non seulement d'un service de proximité inestimable, mais également d'une source importante d'emplois. Avec les médecins généralistes, nous devons participer au maintien d'un **service de garde médicale performant**.
La présence du **centre de guidance** est plus que jamais indispensable pour les questions de santé mentale et la présence des soins à domicile l'est tout autant.
Des programmes d'information, de prévention et de dépistage doivent se poursuivre en partenariat avec les acteurs provinciaux et régionaux.
Les soins de santé sont en mutation. Même si cette mutation échappe aux responsables communaux, il convient néanmoins de maintenir et d'améliorer toutes ces actions.

f) Les seniors

Le conseil consultatif des Aînés doit rester ce véritable outil, cette caisse de résonnance qui permet aux responsables communaux une meilleure appréciation des particularités et des spécificités des Seniors.
Les projets initiés –cours d'informatique, l'accès au sport...- doivent être maintenus.
En 2012, Waremme a été retenue en tant que **« Ville amie des Aînés ».**
C'est le résultat d'un dynamisme qui doit se poursuivre au travers de différentes actions : la quinzaine Activ'Age, les vacances, la fête des voisins, les activités intergénérationnelles, le citybus.....

Le local des loisirs des pensionnés de la Ville permet l'exercice d'une activité sociale, indispensable à une bonne qualité de vie.
Avec le **Conseil du Volontariat**, les plans grand froid et canicule doivent contribuer à lutter contre le sentiment d'insécurité des personnes âgées isolées.

Signalons l'intégration de la maison de repos « les Heures Paisibles » dans **l'intercommunale Interseniors**. Cependant le besoin de **nouveaux lits en maison de repos** est incontestable et nous devons encourager et soutenir toutes initiatives visant à compléter l'offre, notamment par de nouvelles formules comme les **résidences services**.

*
* *

5. SPORT, CULTURE, ANIMATION ET GRANDS EVENEMENTS

Tout un chacun reconnaît le dynamisme du secteur culturel waremmien qui repose sur un monde associatif actif et un réseau de services et d'institutions en développement permanent.

Le **Réseau de lecture publique** vient d'obtenir un nouvel agrément pour les cinq prochaines années ; le **Centre culturel** a noué des contacts fructueux avec d'autres communes environnantes et a tissé un réseau dense avec les acteurs associatifs ; l'**Académie** consolide son attrait avec plus de 1100 élèves régulièrement inscrits et promeut l'apprentissage des arts au sein des trois réseaux d'enseignement primaire de l'entité ; la **Maison des jeunes** occupe une place importante dans l'intégration des jeunes dans la communauté.

Le Collège communal veut poursuivre et intensifier cette politique active de développement en partenariat avec le monde associatif et ses partenaires publics privilégiés.

- Dans le cadre d'une collaboration entre tous les acteurs culturels et sociaux (CPAS, Plan de cohésion sociale, Centre culturel, Bibliothèques,...), la mise en place d'un **« passeport culturel »** sera envisagée pour permettre l'accès à tous aux activités proposées ;
- Les formules de partenariat les plus adéquates seront recherchées pour étudier la création d'un **nouvel espace fonctionnel** et adapté aux besoins des usagers qui abritera le Centre culturel et la Bibliothèque ;
- Une collaboration plus intense entre les acteurs culturels et les établissements scolaires de l'entité sera développée par la conclusion de **« contrats culture »** pour promouvoir des animations culturelles de qualité tant au sein des écoles que dans des lieux artistiques ;
- Dans le cadre du Réseau local de lecture publique, un plan quinquennal de développement de la lecture sera mis en œuvre autour des axes suivants : la promotion de la « lecture plaisir », le développement de l'apprentissage des technologies nouvelles, l'intégration des publics socialement éloignés et la promotion des pratiques de lecture chez les jeunes ;
- Un nouveau service sera mis en place pour soutenir le développement d'une **bibliothèque encyclopédique** qui visera la création d'expositions, l'acquisition de documents de référence et la création de passerelles avec les acteurs locaux ;
- D'ici 2016, dans le cadre du futur décret, le Centre culturel de Waremme renforcera ses liens avec plusieurs communes voisines (entre autres, les communes de Faimes, d'Oreye et de Berloz ont déjà exprimé un intérêt), notamment en confiant un rôle supra-communal à cette structure en vue du dépôt d'un nouveau contrat programme territorial ;
- La **Maison des jeunes** est à la croisée des chemins ; elle attire plus de 300 jeunes et un nouvel agrément est attendu pour lui confier de nouvelles missions ; un plan « jeunes » sera prochainement concerté avec les jeunes et les partenaires publics pour répondre à leurs besoins.

Si une solution provisoire a été trouvée pour **héberger les scouts**, nous entamerons une réflexion pour un nouveau projet susceptible d'accueillir tous les mouvements de jeunes dans un lieu qui leur sera dédié.

De nouvelles initiatives seront adoptées pour défendre et promouvoir le **patrimoine de la commune** : restauration de monuments et d'éléments ancrés dans la mémoire collective (comme la fontaine Saint Michel), valorisation du patrimoine bâti et paysager, soutien à la Commission d'Histoire, organisation de manifestations et éditions d'ouvrages, la mise en place d'un parcours historique.

Le cœur de notre cité bat au rythme des **nombreuses manifestations qui rencontrent l'adhésion de la population** (carnaval, marché de Noël, braderie, beach volley, marché du soir, brocantes, foire de l'horticulture, folles journées de septembre,...) : le Collège continuera à apporter son soutien à l'organisation de ces évènements dans le plus grand respect de l'équilibre financier ; de nouvelles initiatives seront prises pour privilégier l'animation dans les villages et les quartiers.

Marché du soir, brocante pour les enfants, village de Noël –souvent critiqué-, foire aux vélos, ... sont parmi d'autres initiatives rencontrant le succès de la population locale et de notre région immédiate, l'œuvre du **Royal Syndicat d'Initiative de Hesbaye**, parfaitement reconnu par le Haut Commissariat au Tourisme. En collaboration avec la Maison du Tourisme dont la Ville est membre, toutes ces actions **seront poursuivies**. L'occasion est belle de rappeler notre volonté de continuer à donner un sens aux jumelages et aux chartes de fraternité que notre Ville a initiés dès le début des années 70 : Skopje, Gérardmer, Gallinaro, Gingelom, ... un panel d'échanges importants pour chacun d'entre-nous.

L'action humanitaire en faveur de peuples lointains et défavorisés reste également un souci qui nous oblige à entreprendre, comme nous l'avons toujours fait, que ce soit par des subventions en argent ou des actions sur le terrain, toute action performante de solidarité naturelle.
L'expérience du Togo, la plus récente, qui a fait l'objet d'une polémique politique particulièrement navrante, ne peut décourager l'ambition de notre Cité à faire de chacun de nous des citoyens du monde et des acteurs d'un meilleur monde.

Waremme est particulièrement riche de ses clubs et de **nombreuses activités sportives**.
Nous mettrons tout en œuvre pour réhabiliter et renouveler nos infrastructures -en particulier **la piscine**- afin de permettre d'accueillir les compétitions sportives de haut niveau dans tous les domaines et de promouvoir la pratique du sport dans des conditions optimales.

Grâce à un nouveau **partenariat avec la Province**, nous pourrons prochainement bénéficier d'une nouvelle salle « ballon » sur le site de l'IPES.
Poursuivant une politique active à l'égard des clubs et de leurs affiliés, la création d'un **Conseil des sportifs** est envisagée pour permettre l'expression de la participation citoyenne au sein des structures sportives.

*
* *

6. ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET... PRINCIPES DE NOUVELLE GOUVERNANCE

« ... les citoyens sont de plus en plus individualistes. La gouvernance locale, aujourd'hui, c'est, pour beaucoup de gens, répondre à tous les problèmes personnels, si peu importants soient-ils, et de manière rapide. Je ne demanderais qu'une chose ***: pouvoir dire oui à tout le monde... Mais, dans la vie, il ne suffit pas d'être bon, il faut aussi être juste.*** *Ce sont les gens qui éprouvent des difficultés particulières qui doivent être le centre de notre préoccupation quotidienne. Face aux nouveaux défis, la commune doit se recentrer sur ses réelles missions, avec les moyens dont elle dispose. Pour cela, la commune a besoin de supports des autres pouvoirs, c'est devenu inévitable.* ***C'est la solidarité qui dessinera le nouvel horizon de la gouvernance locale*** *»*

Comme rappelé ci-dessus, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique de simplification administrative et à la suite d'une évaluation de la législation existante, le Parlement wallon vient, en janvier dernier, d'adopter un décret qui optimalise et allège la législation relative à la **tutelle sur les pouvoirs locaux**, et qui prévoit notamment :

- la suppression des compétences des collèges provinciaux en matière de tutelle spéciale d'approbation applicable à certaines décisions communales ;
- l'allègement de la tutelle régionale en matière de marché public lorsqu'une autorité subsidiante (soit le plus souvent la région) exerce également un contrôle ;
- la suppression de la tutelle d'annulation avec transmis obligatoire aux subventions (supérieures à 2.500 €) octroyées par les communes (et moyennant le renforcement au niveau interne des règles organiques d'octroi et de contrôle).

Dans le cadre de **la réforme des grades légaux** et de la modernisation de la fonction locale, l'objectif poursuivi par le législateur régional est l'implémentation d'un nouveau schéma organisationnel des administrations locales dans le but d'améliorer le fonctionnement de celles-ci. Pour ce faire, de nouveaux instruments sont consacrés :

- **Le contrat d'objectifs** : il visera à traduire les axes politiques en termes opérationnels. Une concertation aura lieu entre le directeur général et le Collège communal sur les moyens nécessaires à la réalisation de ce contrat. Le directeur financier y sera associé. Ce document fondamental reste un acte du Collège communal. Il sera communiqué au Conseil.
- **Le comité de direction** : organe administratif, il s'agit d'une structure collégiale permettant, à la fois, d'assurer le suivi du contrat d'objectifs, de renforcer le rôle du directeur général en tant que chef du personnel et de l'organisation des services et de créer le principal lieu d'échanges interactifs entre l'ensemble des services.
- **L'organigramme** : afin de favoriser et maximiser les échanges bilatéraux entre services, un organigramme qui représentera la structure d'organisation et les liens d'autorité, désignera les fonctions impliquant l'appartenance à l'équipe de management et, partant, le comité de direction, sera établi dans les deux ans.

Selon le gouvernement wallon, une vision modernisée de la gestion locale implique également une réforme profonde du **rôle des fonctionnaires dirigeants**. Les missions du secrétaire communal (directeur général) et du receveur (directeur financier) ont dès lors été revues et renforcées, notamment en mettant en œuvre un **système d'évaluation** et en développant leur fonction managériale.

Le directeur général, qui reprend les principales prérogatives de l'ex-secrétaire communal, présidera le comité de direction et sera chargé de l'avant-projet de l'organigramme, du cadre organique et des statuts du personnel.
Le rôle du directeur financier sera élargi et il deviendra le gardien de la légalité et de la logique économique et financière de l'administration dès le début du processus décisionnel.

Ce travail de réorganisation **d'une ampleur certaine** sera entamé vraisemblablement dès le second semestre 2013.
Le Collège communal s'engage dès lors à assurer le meilleur équilibre des prérogatives de chacun dans cette réforme et l'information de tous les partenaires dans le développement de ces nouveaux outils, à savoir tous les organes d'autorité de la Ville, de son CPAS, les fonctionnaires dirigeants et leur collaborateurs de tous les services.

En outre, le Collège rappelle, comme par le passé, qu'il veillera :

- à ce que la Ville dispose d'un **personnel qualifié voire spécialisé**, accueillant, disponible et attentif à l'information qu'il prodigue aux citoyen(ne)s qui le consultent.
  Il sera exigé du personnel communal que les services rendus soient irréprochables. Tous les agents seront à nouveau responsabilisés dans leur domaine de compétence. La **qualité de l'accueil**, de l'écoute et des conseils constituera une priorité quotidienne, plus encore que par le passé.

- à ce qu'**aucun engagement de personnel qualifié** ne puisse être fait **sans une appréciation** basée sur une ou des épreuves préalables.
  Lorsqu'il s'agit d'épreuves prévues par le statut administratif du personnel communal, le collège veillera à constituer un **jury composé de personnes habilitées extérieures** en plus des membres représentant les organes de la Ville et de son Administration.

- à développer le **service des ressources humaines** et à rationaliser l'ensemble des départements communaux et paracommunaux en vue d'analyser « la transversalité » et de poursuivre « des économies d'échelle ».

- à systématiser compte tenu de l'action de responsabilisation renforcée des agents évoquée ci-dessus, de manière plus rigoriste **les procédures disciplinaires** qui doivent être initiées par le Secrétaire communal, futur directeur général.

- à faire procéder au **système d'évaluation** prévu par le Pacte pour une fonction solide et solidaire et les statuts, tout en favorisant le contrôle récurrent par la hiérarchie administrative et progressivement, l'auto-évaluation dans le cadre de **l'amélioration des services**.

- à inscrire notre Ville dans des **projets novateurs** visant à faciliter les démarches du citoyen et à améliorer la qualité du service qui lui est dû.

*
* *

Quant aux mandataires, le Collège veillera à faire **observer strictement les règles d'éthique et de déontologie** figurant à l'article 21 du R.O.I. du Conseil communal en vigueur depuis le 29 janvier 2007.

Article 21

***Les membres** du collège communal et du conseil communal **exercent leur mandat avec probité et loyauté.** Dans ce sens, **ils s'engagent à** :*

- *Assurer pleinement (c'est-à-dire avec motivation, disponibilité et rigueur) leur mandat et leurs mandats dérivés ;*
- *Rendre compte régulièrement de la manière dont ils exercent leurs mandats dérivés ;*
- *Participer avec assiduité aux réunions des instances de l'institution locale, ainsi qu'aux réunions auxquelles ils sont tenus de participer en raison de leur mandat au sein de ladite institution locale ;*
- *Adopter une démarche proactive, aux niveaux tant individuel que collectif, dans l'optique d'une « bonne gouvernance » ;*
- *Prévenir les conflits d'intérêts et exercer leur mandat et leurs mandats dérivés dans le but exclusif de servir l'intérêt général ;*
- *Refuser tout cadeau, faveur, invitation ou avantage en tant que représentant de l'institution locale, qui pourrait influer sur l'impartialité avec laquelle ils exercent leurs fonctions ;*
- *Spécifier s'ils agissent en leur nom personnel ou au nom de l'institution locale qu'ils représentent, notamment lors de l'envoi de courrier à la population locale ;*
- *Déclarer tout intérêt personnel dans les dossiers faisant l'objet d'un examen par l'institution locale et, le cas échéant, s'abstenir de participer aux débats (on entend par « intérêt personnel » tout intérêt qui affecte exclusivement le patrimoine du mandataire ou de ses parents et alliés jusqu'au quatrième degré) ;*
- *Refuser tout favoritisme (en tant que tendance à accorder des faveurs injustes ou illégales) ou népotisme ;*
- *Rechercher l'information nécessaire au bon exercice de leur mandat et participer activement aux échanges d'expériences et formations proposées aux mandataires des institutions locales et ce tout au long de leur mandat ;*
- *Encourager toute mesure qui favorise la performance de la gestion, la lisibilité des décisions prises et de l'action publique, la culture de l'évaluation permanente ainsi que la motivation du personnel de l'institution locale ;*
- *Encourager et développer toute mesure qui favorise la transparence de leurs fonctions ainsi que de l'exercice et du fonctionnement des services de l'institution locale ;*
- *Veiller à ce que tout recrutement, nomination et promotion s'effectuent sur base des principes du mérite et de la reconnaissance des compétences professionnelles et sur base des besoins réels des services de l'institution locale ;*
- *Etre à l'écoute des citoyens et respecter, dans leur relation avec ceux-ci, les rôles et missions de chacun ainsi que les procédures légales ;*
- *S'abstenir de diffuser des informations de type propagande ou publicitaire qui nuisent à l'objectivité de l'information ainsi que des informations dont ils savent ou ont des raisons de croire qu'elles sont fausses ou trompeuses ;*
- *S'abstenir de profiter de leur position afin d'obtenir des informations et décisions à des fins étrangères à leur fonction et ne pas divulguer toute information confidentielle concernant la vie privée d'autres personnes ;*
- *Respecter les principes fondamentaux tenant à la dignité humaine.*

7. SENTIMENT DE PROTECTION, RESPECT D'AUTRUI ET SECURITE

"Lorsque l'on décide de s'établir à Waremme, on nourrit l'espoir de vivre dans la "sérénité" et la "tranquillité". C'est légitime ! L'origine de l'insécurité peut prendre malheureusement des formes diverses : des petites incivilités, de la petite délinquance (trafic, drogue, vol, ...), des violences familiales, des aménagements routiers insuffisants (éclairage, passages pour piétons, miroir, ...)."

Beaucoup de nouveaux habitants nous rejoignent parce qu'ils savent que **Waremme est nettement plus sûre que d'autres zones urbaines**.
Par la prévention, la surveillance et la répression quand elle est nécessaire, nous obtenons de bons résultats, renforcés par des caméras dont le dispositif respecte la vie privée.
Notre souci majeur est et restera la lutte contre la drogue et les alcools durs. Notre action, qui pousse à la collaboration de tous les services préventifs et répressifs mais aussi les écoles, les parents, ..., porte ses fruits. N'en prenons pour preuve que les récentes statistiques publiées par le Ministère de l'Intérieur, qui mettent en exergue les taux de criminalité dans les différentes communes et leurs évolutions entre 2005 et 2011. **Waremme**, avec un taux à 9,43 % et une diminution au cours des 6 dernières années de 11,3 % **se situe parmi les bons élèves**. A titre d'exemple, nos villes voisines Hannut et Huy ont un taux de criminalité de 10,45 % et 13,47 % et l'évolution de celui-ci au cours des 6 dernières années se situe respectivement à +8,5 % et à -0,7 %. **Nos bons résultats doivent être consolidés**.

Depuis la mise en œuvre de la zone de police, des efforts considérables ont été réalisés pour réduire la vitesse, notamment en installant des radars fixes et en augmentant les contrôles avec les radars mobiles, sans compter les dispositifs préventifs. En fonction des moyens disponibles, **ces contrôles seront maintenus voire intensifiés**.
Si la question de la vitesse a très souvent été mise en avant, **la notion de sécurité qui concerne tant les biens que les personnes** nous appelle à renforcer le rôle de la police locale par rapport aux nombreux vols constatés dans les habitations et les véhicules d'une part mais également dans un meilleur maintien de l'ordre public, en particulier de la **tranquillité** à une époque où trop de gens ignorent le repos des autres lorsqu'en centre Ville, et même dans les villages, des soirées se prolongent dans l'irrespect des règles d'autorisation préalablement fixées, d'autre part.
Chaque citoyen doit pouvoir vivre en paix et en sécurité. Dans toute la mesure du possible, nous devons faire en sorte d'éviter que les méfaits se produisent. Aussi, la prévention reste la meilleure des mesures de sécurité. A cet égard, une difficulté subsiste : la présence policière dans nos rues et dans nos quartiers reste insuffisante.
Favoriser la police de proximité doit redevenir une priorité, c'est une volonté exprimée par les bourgmestres du Collège de police qui ne pourra facilement se concrétiser sans d'importants moyens financiers puisqu'elle implique l'augmentation du nombre de fonctionnaires de police sur le terrain. **La police de proximité, par l'augmentation du nombre des agents de quartiers au niveau de la zone de Hesbaye, sera renforcée.**
Nous veillerons également à rendre aux agents de la **police de base** un rôle plus actif dans certaines missions de prévention en relation avec nos jeunes en particulier et

tous les habitants en général comme dans les missions de contrôle du respect de la police administrative, par exemple celui de la **zone bleue** dans les artères commerçantes du centre Ville. Une **meilleure coordination** des actions de la police locale et du très actif **service de police administrative du secrétariat communal** sera développée.
La sécurité, c'est encore et aussi l'affaire du citoyen. Nous multiplierons par tous les moyens adéquats l'information sur les mesures de prévention à adopter afin d'éviter des atteintes à **ses biens**.

Initiée dès 2008 par notre Conseil communal, la **réforme des services de secours** a finalement abouti, comme nous le souhaitions **à l'encontre du projet fédéral**, à la création d'une **zone hesbignonne** qui respectera le principe de proximité tout en renforçant la sécurité de la population.
La zone de secours 1 de la Province de Liège comprenant les communes de Berloz, Braives, Burdinne, Donceel, Faimes, Geer, **Hannut**, Lincent, Oreye, Remicourt, Verlaine, **Waremme** et Wasseiges se structure depuis quelques mois après qu'aient été menées des opérations de "pré-zone opérationnelle (**PZO**)" avec des subsides fédéraux ayant, notamment, permis d'acquérir du matériel nécessaire pour nos pompiers...
Le contexte d'austérité générale ne saurait hâter toutefois la mise en œuvre de cette réforme votée au niveau de l'Etat fédéral au début de la dernière mandature. **L'expérience**, particulièrement quant au volet financier, **des zones de police**, ne saurait en effet laisser indifférent quant à l'avenir, dans ce domaine également.
Nous voulons répéter **"bravo à nos pompiers"**, majoritairement **volontaires**, pour leur compétence, leur enthousiasme et le dévouement qu'ils nous consacrent 24 heures sur 24.

*
* *

La présente déclaration de politique communale, introduite par le constat et **l'inquiétude de tous face à la crise économique et financière qui touche aussi notre Royaume**, ne saurait, par sagesse et réalisme, se vouloir exhaustive.
Elle a avant tout pour but de marquer **la détermination du Collège communal de continuer à gérer la Ville d'une manière moderne, progressiste et transparente** afin de permettre à nos concitoyens de bien vivre, de vivre mieux dans notre Cité, ses quartiers et ses villages, quel que soit le contexte difficile que nous allons, nous le savons, rencontrer dans les prochaines années.

La Commune a ceci de merveilleux, pour celles et ceux qui la connaissent au quotidien, que ce "pouvoir démocratique le plus proche du citoyen", lui apporte par ce dernier ou par d'autres impératifs souvent subjectifs certes et hier inconnus, le **devoir d'apporter des solutions chaque jour** en vue de participer à l'épanouissement de personnes, de groupements, de comités... de la société locale.

Ce travail permanent ne sait s'inscrire dans un programme, d'ailleurs personne n'en parle puisqu'en définitive, c'est le premier rôle des administrateurs communaux et des élus qui forment la première assemblée communale.

Le Collège communal formule à nouveau le souhait de **partager, avec la plus large majorité possible, l'action multiple que notre Ville entend poursuivre pour le bien de toute une population**.
Il est conscient que tout projet ne pourra être réalisé que si les moyens financiers existent, notamment au travers de subsides et des recettes fiscales.
Il ne faut pas que la santé financière de Waremme soit fortement compromise en fonction de décisions extérieures et, quelle que soit la détérioration des finances publiques résultant du grave contexte économique qui nous touche, le Collège communal en appelle à toutes les forces vives pouvant émaner du Conseil communal pour que chaque membre de celui-ci contribue d'abord au meilleur avenir de la Capitale de Hesbaye, de tous ses habitants et futurs habitants.

Avec force, nous terminerons cette déclaration comme nous le faisions, il y a 6 ans :
"*quel merveilleux slogan, celui qui crie sous le logo offert à notre vie associative : **Waremme, la vie !***"

Bon mandat à chacune et chacun !

Par le Collège :

Le Secrétaire communal, Le Bourgmestre,

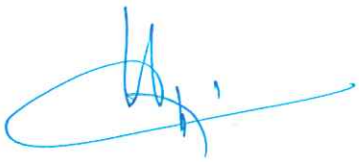

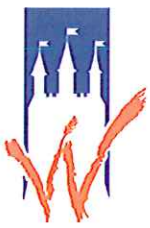

Robert SERVAIS. Jacques CHABOT.

La Vie !

Approuvée par 15 voix pour et 6 contre
en séance publique du 18 mars 2013.